

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ACÉTONE

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	ACÉTONE
Numéro du produit	586
Synonymes; marques commerciales	DIMETHYL KETONE, ACETONE CHEMLAB, 2- PROPANONE, PROPAN-2-ONE, ACETONE MIN 99.5%, ACETONE PH, ACETONE HIGH PURITY, ML-DILUANT HTS 10208, ACETONE HP, ML-DILUANT HTS 10268, ACETONE INDUSTRIAL, ACETONE PHARMA GRADE, ACETONE – HÖGANÄS, ACETONE PHARMA – INV. LACKADE, ACETONE PHARMA, ACETONE NF, ACETONE EP, ACETONE GLD, ACETONE STATOIL, ACETONE PH GSK, ACETONE ELB, ACETONE CZ, ACETONE T
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119471330-49-XXXX
Numéro CAS	67-64-1
Numéro index UE	606-001-00-8
Numéro CE	200-662-2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Réactif de laboratoire Industrie solvant Production de caoutchouc Gisement de pétrole revêtement de surface Intermédiaire pour l'industrie chimique Polymères Process des additifs Monomère Liant Formulation d'agent de démoulage Résine. Produits de beauté
--------------------------	---

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur : DOUSSELIN
2 Rue Gabriel Péri
69270 Couzon Au Mont D'or
Tel : +33 4 72 42 96 00
Fax : +33 4 72 42 96 09
E-mail : contact@dousselin.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	
Numéro d'appel d'urgence national	Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Sds No.	586

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N°/1272/2008)

Dangers physiques	Flam. Liq. 2 - H225
-------------------	---------------------

ACÉTONE

Dangers pour la santé humaine Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336

Dangers pour l'environnement Non classé.

Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) F; R11. Xi; R36. R67

2.2. Éléments d'étiquetage

Numéro CE 200-662-2

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Mentions de mise en garde
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom du produit	ACÉTONE
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119471330-49-XXXX
Numéro index UE	606-001-00-8
Numéro CAS	67-64-1
Numéro CE	200-662-2
Commentaires sur la composition	Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement.

ACÉTONE

Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin.
Ingestion	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Somnolence, étourdissement, désorientation, vertige. Les vapeurs à fortes concentrations sont anesthésiantes. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Fatigue. Vertiges. Dépression du système nerveux central.
Ingestion	Dépression du système nerveux central.
Contact cutané	Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs, des irritations et le dessèchement de la peau.
Contact oculaire	Irritant pour les yeux. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Rougeurs. Douleur.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Treat according to symptoms: Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.
------------------------------------	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Le produit est inflammable. Chauffer peut engendrer des vapeurs inflammables. Oxydes des substances suivantes: Carbone. ATTENTION: peut reprendre Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
-----------------------------	---

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

ACÉTONE

Précautions individuelles Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Éviter l'inhalation d'aérosols et le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation suffisante. Prévenir tout le monde des dangers potentiels et évacuer si nécessaire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Prévoir une ventilation suffisante. Retenir le déversement avec du sable, de la terre ou d'autre matière incombustible appropriée. Éviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Prévoir une ventilation suffisante. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Arrêter la fuite si cela est possible sans risque.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation suffisante. Les vapeurs peuvent s'accumuler au sol et dans les zones basses. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Éviter la formation de brouillards. Éliminer toute source d'inflammation. Prévenir l'électricité statique et la formation d'étincelles. Protéger contre les rayons solaires. Une ventilation mécanique ou une aspiration locale peut être nécessaire. Utiliser un équipement électrique antidéflagrant. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Tenir éloigné des produits inflammables et combustibles. Mettre les conteneurs et l'appareillage de transfert à la terre pour éliminer les étincelles provenant de l'électricité statique. Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Matériaux appropriés pour conteneurs: Acier inoxydable. Acier doux revêtu de polyéthylène. Verre.

Classe de stockage Stockage de liquides inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 500 1210

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

ACÉTONE

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

Commentaires sur les composants

WEL = Workplace Exposure Limits

DNEL

Industrie - Cutanée; Long terme : 186 mg/kg/jour
 Industrie - Inhalatoire; Court terme : 2420 mg/m³
 Industrie - Inhalatoire; Long terme : 1210 mg/m³
 Consommateur - Ingestion; Long terme : 62 mg/kg/jour
 Consommateur - Cutanée; Long terme : 62 mg/kg/jour
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme : 200 mg/m³

PNEC

- Eau douce; 10.6 mg/l
 - Eau de mer; 1.06 mg/l
 - eau; 21 mg/l
 - Sediment; 3.04 mg/kg
 - Sol; 33.3 mg/l
 - STP; 29.5 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

Protection individuelle

Wear anti-static footwear

Protection des yeux/du visage

Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. EN 166

Protection des mains

Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Caoutchouc butyle. l'épaisseur du gant 0.5mm EN 374

Autre protection de la peau et du corps

Porter un tablier en caoutchouc. Porter des chaussures de sécurité en caoutchouc.

Mesures d'hygiène

Prévoir une fontaine oculaire. Se laver les mains après l'usage. Éviter le contact avec les yeux.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à gaz, type A2. EN 136/140/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide limpide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	47.5
pH	pH (solution diluée): 5-6 50
Point de fusion	-94.7°C

ACÉTONE

Stabilité chimique Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au niveau du sol et s'accumuler au fond des conteneurs. Les vapeurs peuvent être enflammées par une étincelle, une surface chaude ou une braise.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Forme des mélanges explosifs avec l'air. Eviter les conditions suivantes: Hydrocarbures chlorés.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Oxydants puissants. Amines. Réducteurs forts. Bases - inorganiques. Bases - organiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Un feu créé : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5 800,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) OECD 401

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 15 800,0

Espèces Rat

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 76,0

Espèces Rat

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 76,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Peut provoquer une irritation cutanée.

Données sur l'animal Pas d'information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Pas d'information disponible.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Pas d'information disponible.

ACÉTONE

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation	Somnolence, étourdissement, désorientation, vertige. Les vapeurs ont un effet narcotique. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Fatigue. Vertiges. Nausées, vomissements.
Ingestion	Peut provoquer des nausées, des maux de tête, des vertiges et une intoxication. Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac. Dépression du système nerveux central.
Contact cutané	Irritant pour la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Contact oculaire	Irritant pour les yeux. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Rougeurs. Douleur.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité	Pas considéré toxique pour les poissons.
Toxicité aiguë - poisson	LC50, 96 heures: 5540 mg/l, Onchorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) LC50, 96 heures: > 100 mg/l, Pimephales promelas (Fat-head Minnow)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 8800 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - microorganismes	, : 1000 mg/l, Boues activées

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité	Le produit est facilement biodégradable.
Biodégradation	Eau - Dégradation (%) 91: 28 jours La substance est facilement biodégradable.
Demande chimique en oxygène	2.21 g O ₂ /g substance

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Le produit n'est pas bioaccumulable. BCF: 3,

ACÉTONE

Coefficient de partage : -0.24

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

Coefficient d'adsorption/désorption Eau - : 1.5 @ 20°C

Constante de Henry 3311 Pa m³/mol @ 25°C

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information requise.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Ne pas percer ou incinérer, même vide. Les matériels tels que les chiffons et lingettes qui sont contaminés avec des liquides inflammables peuvent s'auto-inflammer après utilisation et doivent être stockés dans des conteneurs résistant au feu à couvercles hermétiques et fermetures automatiques. Déchets classés comme déchets dangereux.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1090

N° ONU (IMDG) 1090

N° ONU (ICAO) 1090

N° ONU (ADN) 1090

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) ACÉTONE

Nom d'expédition (IMDG) ACÉTONE

Nom d'expédition (ICAO) ACETONE

Nom d'expédition (ADN) ACÉTONE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 3

Code de classement ADR/RID F1

Étiquette ADR/RID 3

Classe IMDG 3

Classe/division ICAO 3

ACÉTONE

Classe ADN 3

Étiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) II

Groupe d'emballage (IMDG) II

Groupe d'emballage (ADN) II

Groupe d'emballage (ICAO) II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-E, S-D

Catégorie de transport ADR 2

Code de consignes d'intervention d'urgence •2YE

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 33

Code de restriction en tunnels (D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Aucune information requise.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015.

Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

Inventaires

ACÉTONE

UE (EINECS/ELINCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RUBRIQUE 16: Autres informations

<p>Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité</p>	<p>ETA: Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.</p> <p>ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.</p> <p>CAS: Chemical Abstracts Service.</p> <p>DNEL: Dose dérivée sans effet.</p> <p>IATA: Association Internationale du Transport Aérien.</p> <p>IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.</p> <p>Kow: Coefficient de partage octanol-eau.</p> <p>CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).</p> <p>DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .</p> <p>PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.</p> <p>PNEC: Concentration prédite sans effet.</p> <p>REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.</p> <p>RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.</p> <p>vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.</p> <p>CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.</p> <p>MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.</p> <p>cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.</p> <p>FBC: Facteur de bioconcentration.</p> <p>DBO: Demande biochimique en oxygène.</p> <p>CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.</p> <p>LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.</p> <p>LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.</p> <p>NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.</p> <p>NOAEL: Dose sans effet nocif observé.</p> <p>NOEC: Concentration sans effet observé.</p> <p>LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.</p> <p>DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.</p> <p>LE50: limite d'exposition 50</p> <p>hPa: Hektopaskal</p> <p>LL50: Lethal Chargement cinquante</p> <p>OCDE: Organisation de coopération et de développement économique</p> <p>POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau</p> <p>Un appareil respiratoire autonome: SCBA</p> <p>STP Stations d'épuration</p> <p>COV: Composés organiques volatils</p>
<p>Sigles et abréviations utilisés dans la classification</p>	<p>Acute Tox. = Toxicité aiguë</p> <p>Aquatic Acute = Toxicité aiguë</p> <p>Aquatic Chronic = Toxicité chronique</p>
<p>Références littéraires clés et sources de données</p>	<p>Dossiers d'enregistrement REACH</p>
<p>Commentaires sur la révision</p>	<p>NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.</p>
<p>Date de révision</p>	<p>07/11/2016</p>

ACÉTONE

Révision	06
Remplace la date	02/08/2016
Numéro de FDS	586
Numéro de version	2.000
Statut de la FDS	Approuvé.
Signature	Jitendra Panchal
Phrases de risque dans leur intégralité	R11 Facilement inflammable. R36 Irritant pour les yeux. R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Mentions de danger dans leur intégralité	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.